



# BASSINS

## Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 10 février 2020 à 18h30

- Décide de ne pas s'opposer à la demande de la Ville de Lausanne – la loi étant sans recours – quant au versement du 50 % de l'impôt d'un contribuable Bachenard occupant une activité dirigeante dans ladite cité ;
- Décide de répondre positivement à la demande de la Préfecture à participer à l'organisation de la visite du Conseil d'Etat ce printemps ;
- Décide d'approuver le préavis N°03/20 en vue de le soumettre au prochain Conseil communal ;
- Décide d'approuver le préavis N°04/20 en vue de le soumettre au prochain Conseil communal.

La Municipalité